



radiation d'un membre

Par **Boss75**, le **26/10/2020** à **16:46**

Bonjour rnrn rnrnJe suis membre d'une association et occupe le poste de vive président
rnrnNous souhaitons acter la radiation d'un membre , pour faute grave .Photos publié sur
réseaux sociaux sans autorisation message diffamant etc ... Cela est prévu dans les statuts ,
mais n'est pas spécifié qui désigne la nature de la faute, ni la procédure de radiation nous
n'avons également pas de règlement intérieur pour l'instant (en cours de rédaction °)
comment peut on agir ?rnrnDans l'attente de votre retourrnrnCordialement

Par **morobar**, le **27/10/2020** à **10:24**

Bjr,rnrn[quote]rnCela est prévu dans les statutsrnrn[/quote]rnQu'est-ce qui est donc prévu
dans les satuts ?